

Vers des milieux de vie inclusifs et sécuritaires pour la diversité sexuelle et de genre

**Mémoire de
Mmes Mona Greenbaum et Jeanne Lagabriele,
Coalition des familles LGBT**

**et
M. Steve Foster,
Conseil québécois LGBT**

**et
Mme Line Chamberland,
Chaire de recherche sur l'homophobie, UQAM**

Mémoire présenté au Ministère de la Famille et des Aînés dans le cadre de la consultation sur la lutte contre l'intimidation sur appel de la ministre de la Famille, ministre responsable des Aînés et ministre responsable de la Lutte contre l'intimidation, Mme Francine Charbonneau

Sommaire

Présentation des organismes	3
Préambule	5
Introduction	6
1. Valoriser la diversité	6
2. Former les professionnel.le.s et intervenant.e.s	8
3. Établir et faire respecter des politiques et des règlements explicites	9
4. Reconnaître l'expertise des organismes communautaires et les soutenir	10
Sommaire des recommandations	12
Références	14

Présentation des organismes

Le **Conseil québécois LGBT** vise à avancer vers l'égalité sociale, faire tomber les préjugés et œuvrer pour une meilleure intégration des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et transsexuelles/transgenres (LGBT) au Québec. Il entend consolider les avancées en matière d'égalité juridique et les faire se traduire concrètement dans l'égalité sociale. Il veille à ce que les instances gouvernementales et l'ensemble des intervenants de la société civile développent et instaurent des mécanismes et des politiques adaptées aux réalités et aux besoins des communautés LGBT. Il vise de plus à faire reconnaître et à promouvoir les contributions individuelles et collectives des personnes LGBT à la société québécoise. Il joue un rôle de premier plan et s'associe aux multiples organismes défendant les personnes LGBT, notamment en matière de représentation politique, par exemple dans le cadre de la *Politique québécoise de lutte contre l'homophobie*. Le Conseil québécois LGBT a une mission de militantisme, de conscientisation, d'analyse, de réflexion, de dialogue, de débat, de sensibilisation et de formation.

La **Coalition des familles LGBT** (CF-LGBT, anciennement Coalition des familles homoparentales) milite pour la reconnaissance légale et sociale des familles avec parents et futurs parents gais, lesbiens, bisexuels et trans (LGBT). Elle travaille en collaboration avec les organismes gouvernementaux et les médias pour la reconnaissance légale et sociale des familles avec parents LGBT. Elle a pour mission de favoriser la visibilité des familles et d'améliorer les connaissances du public quant à la diversité familiale. Un autre mandat de la CF-LGBT est de créer de nouvelles ressources qui peuvent être utilisées dans les écoles primaires et secondaires, les garderies, les cabinets médicaux, les organismes communautaires ou encore les services sociaux afin de sensibiliser le public à propos de l'homophobie, du harcèlement basé sur le genre, de l'hétérosexisme et de la diversité des structures familiales. Depuis 2007, elle a formé plus de 10 000 professionnels en milieu scolaire, familial et jeunesse.

La **Chaire de recherche sur l'homophobie de l'UQAM** associe des partenaires gouvernementaux, communautaires et universitaires souhaitant contribuer à la reconnaissance des réalités des minorités sexuelles par l'approfondissement des connaissances les concernant et la mobilisation des connaissances acquises dans l'élaboration, l'implantation et l'évaluation de programmes et de mesures de lutte contre l'homophobie.

Plus précisément, ses objectifs sont les suivants :

- Favoriser la mobilisation des expertises scientifiques et partenariales dans la définition des besoins de connaissances et la production de nouveaux savoirs concernant les réalités des personnes de minorités sexuelles, les impacts de l'homophobie et les moyens de la contrer efficacement.
- Développer les partenariats de recherche dans les régions du Québec de même qu'à l'échelle nationale et internationale.
- Contribuer au transfert et à la mobilisation des connaissances auprès de la population, des institutions publiques et de publics ciblés des milieux éducatifs, du travail, de la santé et des services sociaux professionnels, associatifs et communautaires, notamment par la conception et l'évaluation de mesures de sensibilisation et d'éducation.
- Soutenir la formation des nouveaux chercheurs, nouvelles chercheuses et des étudiants, étudiantes, y compris les futurs intervenants, intervenantes, en vue de maximiser leurs compétences et de favoriser leur insertion professionnelle.

Préambule

La Coalition des familles LGBT, le Conseil québécois LGBT et la Chaire de recherche sur l'homophobie présentent conjointement ce mémoire, car nous nous inscrivons résolument dans une démarche de transfert et de mobilisation des connaissances auprès des différents acteurs et différentes actrices susceptibles de s'engager dans la lutte contre l'intimidation homophobe et fondée sur le genre. Ainsi, les organismes s'appuient sur les résultats de recherche afin que leurs interventions auprès des milieux et des partenaires gouvernementaux répondent aux besoins réels de la population en ce qui concerne la lutte contre l'intimidation homophobe et fondée sur le genre.

Nous nous réjouissons que le gouvernement se soit fermement engagé à lutter contre l'intimidation dans toutes ses formes et qu'il ait témoigné de son souci de prendre en compte l'existence de l'intimidation homophobe et fondée sur le genre. Nous souhaitons cependant attirer l'attention sur la spécificité de ces formes d'intimidation. En effet, elles nécessitent non seulement des actions spécifiques, mais aussi un changement complet de paradigme dans la mesure où elles s'inscrivent dans un environnement hétérosexiste¹ (qui déprécie ou ignore la diversité sexuelle et de genre).

En voici quelques exemples :

- le mot « fif » ou l'utilisation du mot « *gai* » comme insulte sont entendus tous les jours dans les écoles souvent sans réaction des adultes;
- les relations entre personnes de même sexe et les familles avec parents LGBT sont complètement invisibilisées dans les manuels et les activités scolaires;
- les milieux scolaires demandent l'autorisation des parents pour que leur enfant assiste à une intervention sur le sujet alors qu'ils ne la sollicitent pour aucune autre intervention et des directions bloquent des initiatives par crainte de provoquer des remous;
- on réagit aux actes d'intimidation flagrants, mais un environnement qui invisibilise les minorités sexuelles n'est pas remis en cause;

¹ L'hétérosexisme se définit comme suit : « Affirmation de l'hétérosexualité comme norme sociale ou comme étant supérieure aux autres orientations sexuelles ; pratiques sociales qui occultent la diversité des orientations et des identités sexuelles dans les représentations courantes, dans les relations et les institutions sociales, entre autres en tenant pour acquis que tout le monde est hétérosexuel ».

MINISTÈRE DE LA JUSTICE, *Politique québécoise de lutte contre l'homophobie*, Québec, 2009, p. 14.

- le sujet de l'homophobie et celui du harcèlement fondé sur le genre sont considérés comme si peu importants qu'ils ne font pas partie des contenus obligatoires dans la formation initiale des futur.e.s enseignant.e.s mais sont laissés au bon vouloir des professeurs.

Le message envoyé par tous ces signaux est insidieux, mais très bien intégré par la population, et les jeunes en particulier : ne pas être hétérosexuel ou ne pas se conformer aux stéréotypes de genre est dévalorisé, donc dévalorisant. Ceci explique le caractère endémique de l'intimidation homophobe et fondé sur le genre (près de 40 % des élèves du secondaire en sont victimes) et l'impact considérable de ces formes d'intimidation : un haut niveau d'idéation suicidaire chez les jeunes qui en sont victimes et un facteur de difficultés scolaires (absentéisme, manque de concentration, décrochage...)(Chamberland et coll., 2010; Chamberland, Richard et Bernier, 2013). C'est pourquoi il faut changer l'ensemble des discours dans les milieux, notamment scolaires, et pas seulement réagir aux événements négatifs. L'ensemble de nos recommandations ira donc dans ce sens.

Introduction

La lutte contre l'intimidation concerne l'ensemble de la population, à tous les âges et dans tous les milieux de vie. Si les dynamiques à l'œuvre dans l'intimidation sont plurielles, nous souhaitons insister, concernant la lutte contre l'intimidation homophobe et fondée sur le genre, sur l'importance de modifier en profondeur des environnements hétérosexistes en valorisant la diversité sexuelle et de genre, en formant les professionnel. le. s, en explicitant les politiques et les règlements et, enfin, en soutenant les organismes communautaires qui ont bâti une solide expertise.

1. Valoriser la diversité

Nous devons toutes et tous contribuer à créer un environnement où la diversité sexuelle est valorisée, et ce, dès le plus jeune âge. Nous devons également travailler ensemble pour lutter contre les stéréotypes de genre qui empêchent nos jeunes de s'épanouir, les garçons de s'autoriser à exprimer leurs émotions et leur empathie, les filles de s'autoriser à s'affirmer. En effet, une étude récente menée en Colombie-Britannique auprès de plus de 21 000 jeunes a

souligné le fort impact de la mise en place d'un réseau d'alliéEs composé de jeunes de toutes orientations sexuelles : par le message explicitement inclusif véhiculé, celui-ci a engendré une diminution significative de l'intimidation homophobe dont étaient victimes les jeunes gais, lesbiennes et bisexuel.le.s, mais aussi de nombreux jeunes hétérosexuel.le.s, et a engendré une baisse des idéations et des tentatives de suicide chez les jeunes gais, lesbiennes et bisexuels (ainsi que chez l'ensemble des garçons) (Saewyc et coll., 2014). Par ailleurs, les études empiriques sur l'homophobie, que ce soit auprès de jeunes en milieu scolaire, et d'adultes en milieu de travail, montrent l'imbrication entre les stéréotypes sexuels qui définissent des standards de féminité et de masculinité, et d'autre part, la dévalorisation et le dénigrement des personnes dont le corps, l'apparence, l'identité ou l'expression de genre, l'orientation sexuelle ne correspond pas à ces modèles étroitement définis. La prévention passe aussi par la lutte contre le sexisme et contre les stéréotypes sexuels.

Pour ces raisons, nous recommandons :

- que la diversité sexuelle et de genre soit enseignée dans les institutions que fréquentent tous les enfants (les CPE, les écoles primaires et secondaires). La diversité familiale constitue une porte d'entrée pour comprendre la diversité sexuelle très pertinente pour de jeunes enfants, chez qui la famille constitue le quotidien et le cœur de leur identité. Nul besoin de parler d'emblée de sexualité. Si l'on aborde les familles homoparentales à travers des activités qui parlent également des familles nucléaires, des familles monoparentales, des familles adoptives, des familles recomposées, alors on éduque les enfants à comprendre les similitudes dans les différences et à respecter la diversité.
- que des comités d'AlliéEs² pour l'inclusion de la diversité sexuelle et de genre soient créés et encouragés dans tous les milieux de vie afin que des actions visibles en faveur d'un climat positif et inclusif soient menées. Il faut aussi favoriser la mise en place de Réseaux des Alliés dans toutes les régions qui permettent, comme en Gaspésie ou en Abitibi, d'offrir du soutien et de l'aide aux populations LGBT. Ces regroupements composés d'intervenant.e.s et de professionnel.le.s de formations très diverses s'affichent de façon explicite comme des personnes ressources ouvertes à la diversité sexuelle et aux victimes d'homophobie et de transphobie et auprès de qui ces personnes peuvent être à l'aise d'être elles-mêmes et de faire part de leurs réalités et besoins. Mais pour que de tels réseaux soient efficaces, il faut aussi assurer la formation continue afin qu'ils et elles puissent disposer de tous les outils nécessaires.

² Il s'agit de personnes de toutes orientations sexuelles s'investissant afin d'offrir un environnement inclusif et sécuritaire aux personnes de la diversité sexuelle et de genre.

2. Former les professionnel.le.s et intervenant.e.s

Les études auprès des enseignant.e.s, actuel.le.s et futur.e.s, montrent que la sensibilisation aux enjeux de l'homophobie et de l'intimidation s'est accrue. Aussi, les enseignant.e.s et futur.e.s enseignant.e.s sont de plus en plus disposés à agir. Mais cette disposition est freinée par l'absence de formation universitaire, pour les futurs enseignants (Bernier, 2011), et continue, pour ceux déjà en fonction (Richard, 2014).

Trois lacunes sont à souligner au plan de la formation :

- 1) le manque de formation non seulement sur l'intimidation à caractère homophobe, mais sur l'ensemble des mécanismes qui placent les jeunes de minorités sexuelles en situation d'infériorité et de vulnérabilité.
 - a. Par exemple, si un jeune – gai, lesbienne, bisexuel.le, en questionnement sur son orientation sexuelle – est impliqué dans un épisode d'intimidation, il est crucial de bien saisir les répercussions possibles d'un dévoilement de son orientation sexuelle à des tiers, que ce soit auprès de ses parents ou de ses pairs à l'école, afin d'éviter de le placer dans une situation de vulnérabilité accrue (Richard, 2013). La gestion de cet épisode doit aussi offrir un soutien adapté aux besoins du jeune.
 - b. Autre exemple : les enseignants de tous les niveaux doivent être davantage sensibilisés aux répercussions négatives du langage homophobe – un langage répandu comme le démontre le récent rapport du SEVEQ (2014), qui s'apprend très tôt et qui est souvent banalisé sous prétexte que les enfants n'en comprennent pas les significations sexuelles, ou encore que ce langage est utilisé à propos de tout et de rien (p. ex. des souliers « fifs », un horaire « gai »), sans insulter ou intimider une personne en particulier. Chaque fois que ces mots sont prononcés, le ou la jeune, gai, lesbienne, bisexuel.le ou en questionnement sur son orientation sexuelle, reçoit un message négatif sur sa propre identité. À l'adolescence, il ou elle aura entendu ces termes dénigrants des dizaines, voire des centaines de fois.
 - c. Autre exemple : il n'y a à peu près aucune formation sur les jeunes s'identifiant comme sexuel.le.s ou transgenres alors que cette réalité émerge dans nos écoles. De même, les jeunes lesbiennes sont souvent passées sous silence. Or une récente étude de Michel Dorais (2014) montre qu'elles sont plus nombreuses à faire face à des réactions négatives de leurs parents suite à un dévoilement et à des pressions pour qu'elles changent leur orientation sexuelle.

Bref, l'adoption de pratiques adéquates d'intervention exige une compréhension globale des réalités affectant les jeunes de minorités sexuelles.

2) Deuxième lacune : Le manque d'outils éducatifs à la diversité sexuelle. À l'heure actuelle, le curriculum officiel n'offre guère de possibilités d'éduquer à la diversité sexuelle. Ainsi, ce thème est pratiquement absent des manuels scolaires actuellement en circulation selon une analyse de contenu qui en a été faite (Richard, 2012). Pourtant, selon plusieurs études au niveau secondaire, ce thème surgit régulièrement en classe dans diverses circonstances alors que les enseignant.e.s y sont mal préparé.e.s, ce qui engendre souvent un sentiment d'inconfort tant chez les enseignant.e.s que chez les élèves de minorités sexuelles (Richard, Chamberland, Petit, 2013). La plupart des enseignant.e.s seraient plus à l'aise d'éduquer à la diversité dans des activités encadrées.

3) Troisième lacune : les offres de formation actuelle sont facultatives et tendent à rejoindre les personnes déjà sensibilisées aux impacts de l'homophobie et plus susceptibles de s'inscrire à une formation pour cette raison même. La formation devrait rejoindre l'ensemble du personnel et futur personnel du secteur éducatif.

Pour ces raisons, nous recommandons :

- qu'une formation sur les stratégies pour inclure la diversité sexuelle, familiale et de genre soit obligatoire dans les programmes de techniques d'éducation à l'enfance, de baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire, de baccalauréat en enseignement secondaire et en administration scolaire (pour les directions d'école);
- que cette formation soit également donnée dans le cadre de la formation continue;
- que soient mis à la disposition du personnel enseignant des outils pédagogiques et des activités éducatives clés en main. Ceci implique de **concevoir** des outils qui répondent aux exigences du milieu scolaire, mais aussi de les **faire connaître** et d'en **évaluer l'utilisation** en collaboration avec les milieux d'enseignement et les partenaires de terrain qui les ont produites, et ce, afin de maximiser la circulation des meilleures pratiques pédagogiques;
- que le gouvernement finance de façon récurrente les organismes qui conçoivent des outils afin d'en assurer une promotion et une utilisation sur le long terme et éviter ainsi le gaspillage des fonds publics.

3. Établir et faire respecter des politiques et des règlements explicites

L'étude menée en Colombie britannique auprès de plus de 21 000 jeunes a également montré l'importance de politiques contre l'intimidation mentionnant explicitement l'orientation sexuelle et l'expression de genre.

De plus, l'insuffisance des appuis normatifs qui viennent légitimer et encadrer l'intervention des enseignant.e.s constitue un obstacle à leur engagement. Cet appui est particulièrement important pour les jeunes enseignant.e.s qui entrent en fonction (Richard, 2014). Les directions d'établissement ont la responsabilité de leur fournir cet appui qui légitime leurs initiatives et les assure d'un soutien dans leurs actions. Cet appui est d'autant plus nécessaire qu'une des craintes des enseignant.e.s est le risque de se voir eux-mêmes soupçonnés ou accusés d'être homosexuel.le.s s'ils en font trop, aux yeux des élèves ou de leurs collègues.

Pour leur part, les jeunes LGBT en ont témoigné à maintes reprises : ce qui exacerbe les impacts de la victimisation est le sentiment de ne pas être protégé par les adultes. C'est aussi une des principales raisons pour laquelle ils ne dénoncent pas les actes d'intimidation³. Dans une étude réalisée il y a quelques années, la majorité des jeunes interrogés disaient ignorer si leur établissement avait une politique, un règlement ou un code de vie contre la violence faisant mention de l'orientation sexuelle (Chamberland, 2010). Autrement dit, il ne suffit pas d'avoir une politique, celle-ci doit être mise en application, et ce, de manière soutenue, pour que les jeunes aient confiance, dénoncent et désapprouvent les comportements des intimidateurs.

Pour ces raisons, nous recommandons :

- que, dans les différents milieux de vie et institutions (CPE, écoles, CHSLD, etc.), les politiques contre l'intimidation doivent obligatoirement mentionner l'orientation sexuelle et l'identité de genre;
- que ces politiques précisent les rôles et les responsabilités, ainsi que les procédures prévues pour la prévention et l'intervention;
- que ces politiques soient connues du personnel et des usagers.

4. Reconnaître l'expertise des organismes communautaires et les soutenir

Des acteurs de terrain ont déjà une expertise et ont développé des programmes de formation d'une excellente qualité. Or actuellement, le soutien à ces acteurs est insuffisant et il n'est jamais assuré à l'avance. En voici un exemple. Le MELS a accordé des subventions totalisant 186 000 \$

³ La majorité des incidents homophobes ne sont pas rapportés aux autorités, même lorsqu'ils sont répétés et mettent en péril la sécurité du jeune qui en est victime. Les principales raisons évoquées par les jeunes pour agir ainsi sont : la perception que l'événement en question n'est pas assez sérieux pour justifier une dénonciation, ou qu'il était isolé; l'impression que rien ne sera fait pour corriger la situation; la peur de passer pour un mouchard; la crainte des répercussions négatives.

à la Coalition des familles LGBT pour développer deux formations (sur la diversité familiale et sur la prévention de l'homophobie) et des outils d'intervention destinés aux intervenant.e.s du milieu pré-scolaire et scolaire, en collaboration avec la Chaire de recherche sur l'homophobie de l'UQAM. Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et celui de la Justice ont aussi donné des subventions pour améliorer les formations et les diffuser. Ces outils et formations sont en place et l'une a même reçu plusieurs prix d'excellence. Plus de 12 000 intervenant.e.s (dont une majorité d'enseignant.e.s et de futur.e.s enseignant.e.s) ont été formé.e.s dans 15 régions administratives du Québec.

Suite à une tournée des facultés et départements d'éducation menée conjointement par la Coalition des familles LGBT et la Chaire de recherche sur l'homophobie afin de les sensibiliser à la nécessité de former les futurs enseignant.e.s⁴, la demande de formation s'est considérablement accrue dans les milieux universitaires, mais les ressources financières ne sont pas suffisantes pour combler les demandes grandissantes (on prévoit former 2000 intervenant.e.s et futur.e.s intervenant.e.s pendant l'automne 2014).

De la même façon, il est essentiel de soutenir la formation gratuite «Pour une nouvelle vision de l'homosexualité» développée par l'Institut national de la santé publique (INSPQ) et qui a permis à des milliers de professionnel.le.s de la santé de prendre en compte les réalités des personnes de la diversité sexuelle et de genre.

Bref, malgré l'existence d'un plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et de la loi 56 sur l'intimidation en milieu scolaire, il n'y a pas assez de soutien pour la formation des intervenant.e.s.

Pour ces raisons, nous recommandons :

- que le gouvernement soutienne financièrement les organismes communautaires qui ont bâti une solide expertise dans la lutte contre l'intimidation homophobe, comme la Coalition des familles LGBT (anciennement Coalition des familles homoparentales), et le programmes de formation de l'INSPQ.

⁴ Cette tournée a reçu l'appui financier du Bureau de lutte contre l'homophobie, Ministère de la Justice, dans le cadre de la mise en application de la mesure 13 du *Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016*, qui se lit ainsi : « Explorer avec les universités, les moyens nécessaires pour intégrer la problématique de la violence à l'école, incluant l'homophobie, dans la formation initiale du personnel scolaire ».

Sommaire des recommandations

1. Valoriser la diversité sexuelle et de genre

- que la diversité sexuelle et de genre soit enseignée dans les institutions que fréquentent tous les enfants (les CPE, les écoles primaires et secondaires). La diversité familiale constitue une porte d'entrée pour comprendre la diversité sexuelle très pertinente pour de jeunes enfants, chez qui la famille constitue le quotidien et le cœur de leur identité. Nul besoin de parler d'emblée de sexualité. Si l'on aborde les familles homoparentales à travers des activités qui parlent également des familles nucléaires, des familles monoparentales, des familles adoptives, des familles recomposées, alors on éduque les enfants à comprendre les similitudes dans les différences et à respecter la diversité.
- que des comités d'AlliéEs pour l'inclusion de la diversité sexuelle et de genre soient créés et encouragés dans tous les milieux de vie afin que des actions visibles en faveur d'un climat positif et inclusif soient menées. Il faut aussi favoriser la mise en place de Réseaux des AlliésEs dans toutes les régions qui permettent, comme en Gaspésie ou en Abitibi, d'offrir du soutien et de l'aide aux populations LGBT. Ces regroupements composés d'intervenant.e.s et de professionnel.le.s de formations très diverses s'affichent de façon explicite comme des personnes-ressources ouvertes à la diversité sexuelle et aux victimes d'homophobie et de transphobie et auprès de qui ces personnes peuvent être à l'aise d'être elles-mêmes et de faire part de leurs réalités et besoins. Mais pour que de tels réseaux soient efficaces, il faut aussi assurer la formation continue afin qu'ils et elles puissent disposer de tous les outils nécessaires.

2. Former les professionnel.les.s et intervenant.e.s

- qu'une formation sur les stratégies pour inclure la diversité sexuelle et de genre soit obligatoire dans les programmes de techniques d'éducation à l'enfance, de baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire, de baccalauréat en enseignement secondaire et en administration scolaire (pour les directions d'école);
- que cette formation soit également donnée dans le cadre de la formation continue;
- que soient mis à la disposition du personnel enseignant des outils pédagogiques et des activités éducatives clés en main. Ceci implique de **concevoir** des outils qui répondent aux exigences du milieu scolaire, mais aussi de les **faire connaître** et d'en **évaluer l'utilisation** en collaboration avec les milieux d'enseignement et les partenaires de terrain qui les ont produites, et ce, afin de maximiser la circulation des meilleures pratiques pédagogiques.

- que le gouvernement finance de façon récurrente les organismes qui conçoivent des outils afin d'en assurer une promotion et une utilisation sur le long terme et éviter ainsi le gaspillage des finances publiques.

3. Établir et faire respecter des politiques et des règlements explicites

- que, dans les différents milieux de vie et institutions (CPE, écoles, CHSLD, etc.), les politiques contre l'intimidation doivent obligatoirement mentionner l'orientation sexuelle et l'identité de genre;
- que ces politiques précisent les rôles et les responsabilités, ainsi que les procédures prévues pour la prévention et l'intervention;
- que ces politiques soient connues du personnel et des usagers.

4. Reconnaître l'expertise des organismes communautaires et les soutenir

- que le gouvernement soutienne financièrement les organismes communautaires qui ont bâti une solide expertise dans la lutte contre l'intimidation homophobe, comme la Coalition des familles LGBT (anciennement Coalition des familles homoparentales), et le programmes de formation de l'INSPQ.

Demande d'audition

La Coalition des familles LGBT, la Chaire de recherche sur l'homophobie et le Conseil québécois LGBT demandent respectueusement à la ministre de la Famille, ministre responsable des Aînés et ministre responsable de la Lutte contre l'intimidation, Mme Francine Charbonneau, d'être entendues dans le cadre des consultations publiques. Vous pouvez nous joindre au 514-878-7600.

Références

Bernier, M. (2011). Reconnaissance de la diversité sexuelle et éducation : quels défis pour les futurs maîtres québécois ?, mémoire de maîtrise en sociologie, UQAM.

Chamberland, L., G. Émond, D. Julien, J. Otis et B. Ryan, avec la collaboration de M.-P. Petit, G. Richard, M. Bernier, M. Chevrier et C. Lebreton (2011). L'impact de l'homophobie et de la violence homophobe sur la réussite et la persévérance scolaires. Rapport de recherche. Action concertée sur la persévérance et la réussite scolaires MELS-FQRSC, Montréal, UQAM. Disponible à : <http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/fr/recherche-expertise/projets/rapports-recherche.php#PRS2006>

Chamberland, L., G. Richard et M. Bernier (2013). Les violences homophobes et leurs impacts sur la persévérance scolaire des adolescents au Québec, *Revue Recherches & Éducatives*, no 8, p. 99-114.

Dorais, Michel (2014). De la honte à la fierté : enquête sur les jeunes de la diversité sexuelle, Montréal, VLB éditeur.

Groupe de recherche SÉVEQ (2014). Portrait de la violence dans les établissements d'enseignement au Québec, Chaire de recherche sur la sécurité et la violence en milieu éducatif, U. Laval.

Richard, G. (2012). L'éducation aux "orientations sexuelles". Les représentations de la diversité sexuelle. *Journal of the Canadian Association for Curriculum Studies*, vol. 10, no 1, p. 28-52.

Richard, G., L. Chamberland et M.-P. Petit (2013). L'inclusion de la diversité sexuelle et d'homophobie à l'école : les enjeux pour les élèves gais, lesbiennes, bisexuels et en questionnement, *Revue canadienne de l'éducation*, vol. 36, no 1, p. 375-404.

Richard, G. (2013). La délicatesse nécessaire à l'intervention en matière d'orientation sexuelle : récits de pratiques d'enseignantes et d'enseignants du secondaire, *Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire*, vol. 19, n° 1, p. 119-152.

Richard, G. (2014). Pratiques enseignantes et diversité sexuelle. Analyse des pratiques pédagogiques et d'intervention d'enseignants de l'école secondaire québécoise, thèse de doctorat, Sciences humaines appliquées, U. de Montréal.

Saewyc, E., C. Konishi, H. Rose et Y. Homma (2014). School-based strategies to reduce suicidal ideation, suicide attempts, and discrimination among sexual minority and heterosexual adolescents in western Canada. *International Journal of Child, Youth, and Family Studies*, 1 : 89-112.